



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-250 ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par la présente donné que, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 27 avril 2026, le règlement suivant a été adopté :

*Règlement décrétant une dépense de 11 382 800 \$ et un emprunt au même montant aux fins de la reconstruction du chemin Tiffin entre la rue Riverside (Saint-Charles Ouest) et la rue Jean-Bariteau*

Ce règlement a pour objet l'emprunt et le financement, pour une durée de 25 ans, d'un montant de 11 382 800 \$, pour les fins de la réalisation des travaux d'aménagement et d'amélioration du rendement des réseaux d'égouts, d'eau potable ainsi que du réaménagement de la chaussée afin d'harmoniser et de sécuriser la circulation véhiculaire, cycliste et piétonnière sur le chemin Tiffin entre les rues Riverside (Saint-Charles O.) et Jean-Bariteau;

Ce règlement a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 16 juin 2026.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi. Il peut être consulté sur le site web de la Ville à l'adresse suivante : [www.saint-lambert.ca](http://www.saint-lambert.ca).

DONNÉ à Saint-Lambert, ce 17 juin 2026.

La greffière par intérim,

*Myrabelle Chicoine*

---

Myrabelle Chicoine  
Directrice générale par intérim et greffière par intérim

---